

JE sus-nommé Joseph Poncet certifie avoir érigé et établi en vertu des présentes la confrérie du St. Scapulaire, selon la forme et les cérémonies accoutumées, avec tous ses privilèges, grâces et indulgences, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, en la chapelle et autel de Saint Joseph, ce 1er. de novembre 1656.

(Signé) JOS. PONCET, Ptre.

PATENTE de l'établissement de la confrérie du St. Scapulaire à Québec.

FRANCOIS, par la grâce de Dieu et du St. Siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, nommé par le roi premier évêque du dit pays, à tous ceux que ces présentes lettres verront, SALUT. Le révérendissime père Dominique de la très-Sainte Trinité, général de l'ordre des Carmes déchaussés, nous ayant envoyé de Rome une patente en date du sixième de mai de l'année mil-six-cent-soixante-quatre, par laquelle il nous ferait part du privilège qu'il aurait de N. S. père le pape, d'ériger des confréries du saint